



Démolition de l'ancienne école de voile

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

du 10/07/2026 au 25/07/2026



Bilan de la mise à disposition

Mairie de Guidel

11 place de
Polignac 56520
GUIDEL

Téléphone : 02 97
02 96 96
www.guidel.bzh

Table des matières

1	AVANT-PROPOS	3
2	ORGANISATION DE LA MISE A DISPOSITION	3
2.1	Contenu du dossier mis à disposition du public	3
2.2	Information du public : affichage et publicité.....	3
2.3	Modalités de mise à disposition du public.....	4
3	BILAN QUANTITATIF DES CONTRIBUTIONS	4
3.1	Contributions provenant de rédacteurs particuliers	4
3.2	Contributions provenant de personnes morales.....	4
3.3	Contributions reçues hors délai	5
4	OBSERVATIONS CONSIGNEES – ELEMENTS DE REPONSES – PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS.....	5
5	CONCLUSION	5

1 AVANT-PROPOS

Dans le cadre de la renaturation du cordon dunaire de Guidel-Plages, en lien avec le conservatoire du littoral, il est projeté la démolition de l'ancienne école de voile, sise, rue du Bas Pouldu sur des terrains cadastrés YO 436 et YO 386.

La mise en œuvre de ces travaux de démolition est rendue possible par la relocalisation des activités du pôle de glisse vers la nouvelle base nautique aménagée sur le site du Sémaphore.

Le projet de renaturation, porté par le conservatoire du littoral, non agendé à ce jour, fera l'objet d'une procédure dédiée.

Le projet de démolition de l'ancienne école de voile a fait l'objet d'une demande de permis d'aménager, déposé par la commune de Guidel le 3 février 2026 et enregistré sous la référence PA 56078 26 00001.

Conformément à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, le projet d'aménagement a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnement, qui a dispensé la commune de la réalisation d'une étude d'impact.

Par arrêté du Maire, n°2026-160, du 1^{er} juillet 2026, le Maire a prescrit la mise à disposition du public du 10 juillet 2026 au 25 juillet 2026 inclus.

Le présent bilan expose de manière synthétique l'organisation de la mise à disposition, la synthèse des observations et propositions du public, ainsi que, le cas échéant, les éléments de réponse apportées par la commune de Guidel.

2 ORGANISATION DE LA MISE A DISPOSITION

2.1 Contenu du dossier mis à disposition du public

Ont été mis à la disposition du public les documents suivants :

- L'arrêté n°2026-160 du 1^{er} juillet 2026 prescrivant la mise à disposition du public et ses modalités,
- Le dossier de demande de permis d'aménager avec toutes les pièces afférentes, dont la pièce PA 14 (dispense d'étude d'impact – autorité environnementale),
- L'avis favorable de la CDNPS rendu dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager.

2.2 Information du public : affichage et publicité

Conformément à l'article R.121-6 du Code de l'urbanisme, l'arrêté municipal n°2026-160, prescrivant la mise à disposition du public et ses modalités a été affiché :

- En mairie de Guidel, le 1^{er} juillet 2026,
- Sur le bâtiment prévu à démolition (ancienne école de Voile – rue du Bas Pouldu), le 1^{er} juillet 2026.

L'affichage a été constaté par la Police Municipale en date du 2 juillet 2026 et du 25 juillet 2026.

Une information de mise à disposition a également été publiée sur le site internet de la commune de Guidel jusqu'à la fin de la mise à disposition.

2.3 Modalités de mise à disposition du public

La durée de la mise à disposition a été de 15 jours consécutifs, du 10 juillet 2026 au 25 juillet 2026 inclus.

Durant cette période, le dossier de permis d'aménager mis à disposition du public était disponible pour consultation électronique sur une page dédiée du site internet de la commune à l'adresse <https://www.guidel.bzh/mairie/enquetes-et-consultations-publiques/>.

Le dossier était également consultable en version papier à l'accueil de l'Hôtel de Ville de Guidel, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le public a pu formuler ses observations et propositions de la manière suivante :

- Soit via le cahier de mise à disposition présent en mairie,
- Soit via le formulaire de contact en ligne sur la page dédiée <https://www.guidel.bzh/mairie/enquetes-et-consultations-publiques/>,
- Soit par envoi postal à l'Hôtel de Ville.

3 BILAN QUANTITATIF DES CONTRIBUTIONS

Aucune consultation n'a été constatée à l'Hôtel de Ville.

Au cours de la période de mise à disposition du public, aucune (zéro) contribution n'a été reçue.

3.1 Contributions provenant de rédacteurs particuliers

Néant.

3.2 Contributions provenant de personnes morales

Néant.

3.3 Contributions reçues hors délai

Néant.

4 OBSERVATIONS CONSIGNEES – ELEMENTS DE REPONSES – PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS

Néant.

5 CONCLUSION

➤ Synthèse

Le projet de démolition de l'école de voile s'inscrit dans un objectif de renaturation du cordon dunaire de Guidel-Plages.

En l'absence de remarques du public, la présente synthèse permet d'entériner, sans réserve, le projet de démolition.

Le projet de renaturation, lorsqu'il sera défini, fera l'objet d'une enquête publique ou d'une mise à disposition spécifique permettant de recueillir les observations de la population.

➤ Modalités de la mise à disposition de ce bilan

Le présent bilan sera mis en ligne sur le site internet de la commune de Guidel (<https://www.guidel.bzh/mairie/enquetes-et-consultations-publiques/>) pour une durée de 3 mois.